

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	10	9

Date de convocation 23 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 07-2026

**OBJET : ACQUISITION D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ
PLACE DES POTIERS (A191) –
CREATION D'UNE NOUVELLE
MAIRIE AUX NORMES
D'ACCESSIBILITE.**

**Le 30 janvier 2026
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Mme Céline OUDIN

SECRETAIRE - M. HUAN Marc

Le Conseil Municipal de Cox,

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que l'actuelle mairie ne permet plus d'accueillir les administrés dans des conditions optimales, notamment en raison de l'étroitesse des locaux et du non-respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-bourg, Madame la Maire propose l'acquisition d'un immeuble situé **Place des Potiers**, cadastré **section A n°191** pour une surface de **123 m²**.

Cet immeuble appartient à la **société SAJEC INVESTISSEMENTS**. Le rez-de-chaussée sera destiné à l'aménagement des futurs services de la Mairie afin de garantir l'accessibilité totale au public et d'améliorer la qualité du service rendu aux habitants.

Conditions financières :

- **Prix d'acquisition :** 180 000 € net vendeur.
- **Frais d'acte :** À la charge de la commune.
- **Financement :** Inscription au Budget Primitif 2026. Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'État et des partenaires institutionnels.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1. **APPROUVE** le projet d'acquisition de l'immeuble situé Place des Potiers, parcelle cadastrée A n°191, pour y installer la nouvelle Mairie de Cox.
2. **ACCEPTÉ** l'acquisition dudit bien auprès de la société SAJEC INVESTISSEMENTS, au prix de 180 000 €.
3. **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter toute subvention au titre de la DETR, de la DSIL et des fonds de concours du Conseil Départemental pour le financement de cette opération.
4. **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2026.
5. **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

